

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le 30 mars à 18 H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Patrick VIVERGE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de présents : 6

Quorum : 5

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 23/03/23

Date de publication du procès verbal : ?

Présents :

Norbert BACKENSTRASS - Christine BERREZ - Isabelle BOURGEOIS – Sophie MAIRE - Roland VANDELLE - Patrick VIVERGE

Absents : Laurent COURCENET – Frédéric GUERINET

Procurations :

Laurent COURCENET à Patrick VIVERGE

Frédéric GUERINET à Sophie MAIRE

Christine BERREZ est désignée secrétaire de séance.

Le maire a sollicité la présence de Mr Olivier REMY, Conseiller aux décideurs locaux (Secteur Dole Sud).
La séance est ouverte à 18 H 04.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2023

1. Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation
2. Approbation du compte de gestion 2022
3. Approbation du compte administratif 2022
4. Vote du budget 2023
5. Affectation des résultats de clôture 2022
6. Fongibilité des crédits
7. Neutralisation des amortissements
8. Vote des taux des taxes communales
9. Travaux Rue de Foucherans : Devis pour panneaux de signalisation
10. Rénovation logement communal 6 rue de la mairie : présentation des devis
11. Protection d'un caniveau/fossé : présentation du devis
12. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

L'approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 février, est **reportée** au prochain conseil municipal. Le maire précise qu'il n'est pas lisible et que certaines informations sont à modifier.

1) DECISIONS DU MAIRE

Le maire présente la facture pour l'éclairage de la salle de réception et de réunion pour un montant de 1 247,40 € (Devis Août 2022) et celle pour l'entretien du bac à graisse de la salle des fêtes de 2 050,28 €.

Le maire sort de la salle.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Sophie MAIRE présente le compte de gestion 2022 : il est clôturé à 396 745,25 €.

Vote à l'unanimité.

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vote à l'unanimité.

Le maire rentre dans la salle.

4) VOTE DU BUDGET 2023

Après une présentation rapide du budget de dépenses, le maire précise que la nouvelle nomenclature L 57 permet de permuter des sommes et lignes sans réunir le conseil municipal. Le maire demande si des remarques sont à faire sur ce budget.

Sophie MAIRE souhaite des explications concernant le compte 65811 Contrat JVS (4 100 €). Ce compte est à revoir plus précisément.

Olivier REMY précise que ce compte est spécifique à de l'hébergement informatique.

Roland VANDELLE précise que nous avons un hébergeur indépendant du contrat JVS.

Sophie MAIRE précise que le budget doit être le plus cohérent possible et proche de la réalité.

Sophie MAIRE demande des explications concernant le compte 2117 Bois et Forêt, le compte 6182, le compte 62268 Honoraires, le compte 6182 Documentations en forte augmentation (2 500 €). Cela ne lui semble pas cohérent.

Oliver REMY explique que l'on peut créer un budget spécifique après le 15 avril pour des transferts d'investissements (le lotissement par exemple).

Roland VANDELLE précise que cela pourrait effectivement être nécessaire si l'on décide de réaliser le lotissement lorsque la révision du PLUI sera effective fin 2023.

Sophie MAIRE demande des explications sur le compte 6236 Catalogues et imprimés (2 500 €).

Roland VANDELLE trouve que la somme est effectivement un peu trop majorée.

Sophie MAIRE propose de baisser de 2 000 € le chapitre 012 Charges de personnel.

Christine BERREZ demande à quoi correspond la somme de 100 € du compte 6218 Personnel extérieur.

Olivier Rémy : cela peut être un vacataire.

Patrick VIVERGE : cela fait une réserve.

Sophie MAIRE : il faudrait revoir la facture JVS.

Christine BERREZ souhaite que les indemnités des élus soient revues et que l'une soit restituée.

La démission de Raphaël JACQUES est évoquée.

Patrick VIVERGE explique qu'il a effectivement démissionné.

Patrick VIVERGE explique que ce n'est pas à débattre lors de ce conseil. Cela peut être débattu au prochain conseil.

Sophie MAIRE : le compte 61518 a été trop augmenté.

Patrick VIVERGE : on ne sait pas ce qui peut arriver.

Recettes de fonctionnement :

Sophie MAIRE : une redevance Orange n'a pas été prévue. Elle demande des explications sur le compte 73224 Fonds départemental DMT.

Olivier REMY : c'est le département qui attribue les droits de mutation des cessions (ventes du Jura).

Sophie MAIRE : la Carrière n'a pas versé l'avance d'environ 30 000 €. Les loyers et locations d'environ 40 000 € ne sont pas dans le budget.

Olivier REMY : vous avez le droit de surévaluer ou sous évaluer vos recettes. Vous pouvez voter votre budget jusqu'au 14 avril.

Sophie MAIRE : le compte 2152 Télésurveillance prévoit 30 000 € : la délibération prévoit uniquement de la location.

Patrick VIVERGE : une partie est prévue en investissement.

Sophie MAIRE : l'effacement de la rue de Champvans de 154 000 €.

Patrick VIVERGE : je n'avais pas compris la volonté de 5 élus de reporter les éventuels travaux concernant l'effacement et l'aménagement de la rue de Champvans.

Sophie MAIRE : la rénovation de la salle des fêtes doit être prise en compte ou non.

Patrick VIVERGE et Norbert BACKENSTRASS : les problèmes de chauffage sont réglés.

Roland VANDELLE : la salle est très grande et la présence de la deuxième chaudière en bas pose problème, il faudrait envisager une autre solution.

Sophie MAIRE : le chemin du cimetière est à indiquer en voirie et non pas en investissement.

Olivier REMY : il est préférable de mettre les travaux dans le compte 21321.

Norbert BAKENSTRASS : le terrain de tennis a été mal fait.

Roland VANDELLE : nous avons évoqué de faire des réserves d'eau qui n'ont pas été budgétisées.

Patrick VIVERGE souhaite voter le budget lors de ce conseil.

Sophie MAIRE et Christine BERREZ souhaitent qu'une réunion soit programmée pour rediscuter des investissements en raison des modifications à faire et d'un manque de concertation. Aucune réunion n'a permis de réunir l'ensemble des conseillers : il est donc nécessaire de se réunir tous ensemble.

Patrick VIVERGE propose la date du 04 avril. Celle-ci ne convient pas à Christine BERREZ et Norbert BACKENSTRASS.

Patrick VIVERGE est d'accord pour reporter ce vote à une date qui sera décidée ultérieurement.

Reporté au prochain conseil municipal.

LES POINTS 5, 6 sont reportés au prochain conseil municipal.

7) NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS

Sophie MAIRE : la somme a été versée pour le SIDEC.

Olivier REMY : la nouvelle norme est une opération de simplification en faisant une écriture comptable.

Vote à l'unanimité.

8) VOTE DES TAXES COMMUNALES

Oliver REMY : la taxe d'habitation sera à payer sur les résidences secondaires.

Reporté au prochain conseil.

9) TRAVAUX RUE DE FOUCHERANS : DEVIS POUR PANNEAUX DE SIGNALISATION

Le maire présente 2 devis : Aximum de **1 351,20 €** avec la pose et Signaux Girod de **395.92 €** sans la pose. Il faudrait faire le tour du village et identifier tous les panneaux à changer.

Roland VANDELLE : la question essentielle est la place où mettre les panneaux. Les tailles et lettres sont réglementaires, l'employé municipal pourrait les installer. Le devis Girod est nettement moins élevé même si l'on ne compte que le prix des panneaux.

Vote à l'unanimité pour le devis Girod.

10) RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL 6 RUE DE LA MAIRIE : PRESENTATION DES DEVIS

Patrick VIVERGE : la porte et la fenêtre doivent être changées. Le devis de Stores Clairotte est de 3 900 €.

Roland VANDELLE : il faudrait en profiter pour refaire l'isolation du grenier mal isolé au sol.

Patrick VIVERGE propose de refaire toute la peinture. 2 devis : Diam's 6 700 € et TM Rénovation (micro-entrepreneur de Monnières) 5 225 €. Ce dernier est choisi.

Vote à l'unanimité pour le devis Stores Clairotte et le devis TM Rénovation.

11) PROTECTION D'UN CANIVEAU/FOSSE : PRESENTATION DU DEVIS

Le maire : devant la maison de Mr Ménétrier, l'entrée (caniveau) est sur le domaine public. Elle est dangereuse. Un devis de LOISON CREATION de 1 740 € est proposé. Il faut absolument sécuriser cet endroit. Des accidents ont déjà eu lieu. Je ne veux pas que ma responsabilité soit engagée.

Roland VANDELLE : la commune n'a pas à payer ces travaux. Cela a déjà été évoqué au précédent conseil. D'autres endroits sont à sécuriser dans ce cas dans la commune.

Sophie MAIRE : nous ne sommes pas obligés de refaire à l'identique. Il faut demander d'autres devis. On pourraient mettre des plots en bois.

Christine BERREZ : les chaînes existantes ne pourraient-elles pas être remises ? Il faut absolument sécuriser cet endroit.

Norbert BACKENSTRASS : les chaînes font garde-corps mais sont dangereuses.

Isabelle BOURGEOIS : les chaînes sont dangereuses. Un mur en béton pourrait être monté.

Reporté au prochain conseil municipal.

12) QUESTIONS DIVERSES

Le maire : dans le cadre des circulations douces, le réaménagement du chemin qui passe derrière Rectimotor doit être réhabilité (agrandi et empierré) car le pont entre Champvans et Monnières sera rétréci et ne supportera pas des engins agricoles de gros tonnages. Un devis de l'entreprise BACLET de 20 280 € et de 6 240 € (45 tonnes de cailloux) de la Carrière pourraient être partagés avec la commune de Champvans et l'Association Foncière. Des subventions pourraient aussi être demandées dans le cadre de la construction des voies douces (liaison Champvans – Montroland). Une réunion avec la sénatrice, les 2 conseillers généraux et la sous-préfète est prévue.

La parole est donnée à Mr DAUBIGNEY, représentant de France Handicap Jura. Il a pratiqué avec des adhérents le chemin piéton de la rue de Foucherans : celui-ci pose problème pour les personnes en fauteuil roulant et les personnes non voyantes.

Patrick VIVERGE : ce chemin n'avait pas vocation d'être réalisé pour les personnes à mobilité réduite.

Le maire propose que Mr DAUBIGNEY fasse une vidéo sur les problèmes pour les PMR. L'entreprise Colas est intéressée par ce retour et souhaite améliorer ce chemin.

Mr DAUBIGNEY explique aussi le principe de la voie partagée.

La séance est levée par le maire à 20 H 03.

La secrétaire de séance,
Christine BERREZ



Le Maire,
Patrick VIVERGE

